

EP de MIMIZAN travaux de confortement et concession d'utilisation du DPM.

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Après avoir pris connaissance (avec beaucoup de difficultés pour m'y retrouver) des documents consultables sur le site de la Préfecture, je tiens à attirer votre attention sur les points suivants :

- Je n'ai trouvé nulle part d'étude d'impacts relative à ce projet. Hors, il est évident que le dérèglement climatique nous amène à constater la multiplication de phénomènes naturels de plus en plus violents (tempêtes à répétition, pluies diluviennes continues sur de longues périodes suivies de périodes de canicules etc...). L'érosion des berges, les problèmes d'ensablement et les variations de trait de côte démontrent bien la sensibilité forte de cet environnement du courant à ces dysfonctionnements climatiques itératifs. Il serait donc justifié que pour bien appréhender l'adaptation du projet de confortement aux besoins exposés, tels que proposés dans le dossier de consultation, un organisme spécialisé et indépendant, puisse mener une étude d'impacts.
- Le dossier présente une rapide synthèse des investissements nécessaires sur une longue période pour mener à bien ce projet. Au-delà des montants colossaux que cela représente, il n'est nulle part précisé comment les financements tant de la phase travaux que de la phase entretien, seront financés. Or, il est évident que la municipalité va avoir une quote part de ces investissements à sa charge. Quel en est le montant ? Est-il raisonnable à l'heure où la nouvelle équipe municipale a fait valoir qu'elle héritait d'un niveau d'endettement hors norme et extrêmement inquiétant pour l'avenir des mimizanais, d'envisager des travaux qui soient aussi importants. N'y a-t-il pas une méthode alternative qui permettrait de maintenir un confortement des berges acceptables sans pour autant dépenser de tels montants ?
- Toute cette zone du courant est en zone littorale, Natura 2000, zone dans laquelle un grand nombre d'espèces protégées ont été relevées (plusieurs dizaines d'espèces). Le dossier traite de façon très minimaliste la façon dont ces espèces vont être prises en compte. Cette dimension doit être retravaillée de façon approfondie avec des solutions proposées plus explicites quant aux efforts menés pour préserver cette nature.

Je vous demande donc, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir prendre en considération mes remarques.

Mimizan le 18 Août 2020

Mme Françoise Lelief/ propriétaire dans le quartier du Parc d'Hiver

flelief@hotmail.fr